

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit novembre, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **21 novembre 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Martine ROUET-DAVID, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Bruno LACROIX (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE),
Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON),
M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS),
Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION),
Mme Isabelle MULLER (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

Absent sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Karine PERCHERON remplit les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance

II. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT – information

III. Affaires métropolitaines

IV. Information du Conseil municipal

Rapports annuels 2021 d'Orléans Métropole sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement et de prévention et gestion des déchets (*documents transmis par courriel*)

V. Projets de délibération

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 26 septembre et du 24 octobre 2022

FINANCES

2) Budget principal de la Ville - Décision modificative n°1

3) Budget annexe du centre culturel - Décision modificative n°1

4) Budget principal de la Ville - Adoption d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers

5) Budget annexe du centre culturel - Adoption d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers

6) Vente aux enchères de deux véhicules réformés

POLITIQUE DE LA VILLE

7) Avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec Les Résidences de l'Orléanais, Logem Loiret, 3F Centre Val de Loire et ICF Atlantique

VI. Questions diverses

SÉANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

La séance est ouverte à 18h43.

Madame la Maire

Bonjour à toutes et à tous. Excusez-nous pour ce petit retard. Nous étions avec la presse. J'en parlerai tout à l'heure. C'était au sujet des Panthères. Nos excuses aussi à celles et ceux qui nous suivent à distance. Bienvenue également à l'assistance et merci aux conseillers et conseillères qui siègent.

Je voudrais commencer ce Conseil municipal par un double hommage à deux Fleurysois, un Fleurysois et une Fleurysoise, qui étaient très investis dans la vie de la Commune et qui nous ont récemment quittés. Il s'agit de Madame Jeannine PIAU, qui était résidente à la RAPA, très investie dans le Conseil de vie sociale, âgée de 89 ans et dont les obsèques ont eu lieu aujourd'hui. Il s'agit aussi de Monsieur Claude BOUDIER, disparu le 22 octobre à l'âge de 86 ans.

Madame PIAU, née en 1933, est arrivée à Orléans après la guerre. Elle était maman de cinq enfants et a fait sa carrière, me dit-on, aux Galeries Lafayette. Je la connaissais puisqu'elle avait posé ses valises à la résidence Ambroise-Croizat en 2013. Elle a eu une retraite heureuse et active, puisque comme je vous le disais, elle s'était grandement investie dans le Conseil de vie sociale et elle en a assuré la présidence à partir de 2018. Elle était aussi responsable – je fais un coucou à tous nos résidents de la RAPA – d'une mission très importante, puisque c'était elle qui commandait le pain et les viennoiseries pour le matin. Évidemment, elle était très investie aussi dans toutes les animations, notamment les jeux de cartes, la couture et le tricot. Elle faisait don de ses travaux au Secours populaire et à d'autres associations de Fleury. Il semblerait que, dans ses dernières paroles, elle a eu quelques mots sur le bonheur qu'elle avait eu et l'intérêt qu'elle avait trouvé dans son engagement au Conseil de la vie sociale. Certains d'entre vous la côtoyaient notamment au CA du CCAS et quand ils allaient à la RAPA. Donc je voulais qu'on lui rende hommage.

Par ailleurs, Monsieur BOUDIER, maître tailleur de profession, était membre actif et même un des piliers de l'association l'Espérance à Fleury-les-Aubrais – on connaît tous cette association. Il avait mis ses ciseaux et son talent au service de la Commune en fabriquant une reproduction du blason de la Ville, qui est derrière vous dans la salle, qui en héraldique se lit ainsi : " Palé de sinople et de gueules, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or et d'un lambel d'argent". Il a travaillé plus de soixante heures pour réaliser ce blason, qu'on a fait protéger par cette plaque de verre récemment, qui a été remis à mon prédécesseur Pierre BAUCHET. Il a trôné une quinzaine d'années ici. Aujourd'hui, il me semblait important qu'on rende hommage à Monsieur BOUDIER, qui avait créé ce blason, qui vient orner encore aujourd'hui cette salle du Conseil municipal.

Voilà pour ces deux disparitions de personnes qui ont marqué l'histoire de notre Commune. On a une pensée aussi pour leur famille, bien évidemment.

I. Désignation de la secrétaire de séance

Madame PERCHERON est désignée comme secrétaire de séance.

Madame la Maire

Nous avons quelques absences, vous l'aurez noté – peut-être que ça vous étonnera – : celle de Monsieur LACROIX, qui est non seulement Premier adjoint mais Adjoint aux finances – ce n'est donc pas rien puisque ce Conseil municipal est largement consacré aux questions budgétaires –, mais il se trouve que Monsieur LACROIX est testé positif au Covid, donc il ne sera pas parmi nous ce soir. Monsieur LACROIX me donne donc pouvoir.

Madame la Maire procède à la lecture des pouvoirs

II. Décisions prises par Madame la Maire – Information

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

COMMANDE PUBLIQUE

Attribution du marché de fournitures de la consultation intitulée « Fourniture de sacs à déchets » à la société CRISTAL HYGIENE (14 – Le Torquesne) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un montant minimum annuel de 3 000 € HT et un montant maximum annuel de 9 000 € HT (*décision n°2022/060*)

MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS – LOUAGE DE CHOSE

Mise à disposition à titre gratuit de 35 œuvres de Monsieur Benoit Landreigne, artiste peintre fleurysois, au profit de la bibliothèque Les Jacobins pour une exposition du 18 octobre 2022 au 4 janvier 2023 (*décision n°2022/055*)

CRÉATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION DES RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Budget Centre culturel - modification de la régie d'avances « activités liées aux spectacles ou prestations de salles du centre culturel », ajoutant le mode de règlement par carte bleue (*décision n°2022/054*)

ALIENATION DE BIENS MOBILIERS (JUSQU'À 4 600 €)

Vente de matériel réformé via le site de vente aux enchères Agorastore :

- Véhicule Citroën Jumper fougon tôle L1H2 essence, mis en vente au prix de 2.500 €, vendu à Mme Maria TRETA - Société SASU le site automobile, pour la somme de 3.405 €.
- Pont élévateur PL 4 colonnes mobiles SEFAC 5T, mis en vente au prix de 1.200 €, vendu à M. Régis PICON - Société PICON, pour la somme de 2.057 €.
- Véhicule Peugeot Partner fourgonnette isotherme essence, mis en vente au prix de 2.000 €, vendu à M. Sylvain CHAMBRIARD, pour la somme de 3.200 €.
- Perceuse à colonne sur pied SYRETTE modèle CO 23/32, mise en vente au prix de 50 €, vendue à M. Jean FOUCHER, pour la somme de 94 €.
- Karcher gazole modèle HDS 990, mis en vente au prix de 80 €, vendu à M. Allans VEAU – Société GREEN TP pour la somme de 80 €.

(*décision n°2022/058*)

DELIVRANCE ET REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Délivrance d'une concession funéraire de 30 ans à compter du 13 septembre 2022 dans le cimetière communal Saint-André – emplacement 230 plan 3 (*décision n°2022/049*)

Délivrance d'une concession funéraire de 15 ans à compter du 19 septembre 2022 dans le cimetière communal Saint-André – emplacement 237 plan 3 (*décision n°2022/050*)

III. Affaires métropolitaines

Madame la Maire

Concernant notre traditionnel point sur les affaires métropolitaines, j'avais un point dont je voulais vous parler. Je vais en parler en premier lieu. Juste une information, c'est de la compétence métropolitaine, mais ça impacte directement notre territoire. Il s'agit de l'éclairage public, puisque nous avons, à l'occasion de la communication sur le plan de sobriété de Fleury-les-Aubrais, fait état des souhaits que nous avons concernant les économies d'énergie en matière d'éclairage public. Ce n'est pas que dans notre Commune, c'est à l'échelle de la Métropole, mais on a été sollicités pour avoir notre position. Donc l'expérimentation démarre ce soir. Je le dis : ce n'est qu'une expérimentation, parce que nous souhaitons voir, je souhaite voir ce que ça produit sur le territoire et dans la Ville pour ajuster ce qui sera nécessaire d'ajuster. Donc on maintient éclairés quand même

les axes structurants d'une part, on maintient éclairés les quartiers où l'on sait qu'il y a quelques questions de sécurité qui se posent et où il y a beaucoup d'habitats collectifs parce qu'il y a beaucoup de monde avec notamment des populations qui travaillent la nuit et qui sont sur des parkings, donc il faut assurer cette sécurité-là, et puis enfin les sites qui sont sous vidéoprotection de manière à ce que les caméras, là où elles sont implantées, puissent continuer à servir. Ça c'est le premier sujet concernant les affaires métropolitaines.

Et puis évidemment, je ne souhaite pas qu'on ouvre le débat là, nous aurons l'occasion, je vous le dis, d'avoir un débat sur ce sujet, parce qu'il doit y avoir des suites institutionnelles, donc on en débattrà à ce moment-là. Il y a la question des Panthères, qui sont sous compétence métropolitaine mais qui impactent largement la dynamique sportive, le monde sportif fleurysois. Et puis parce que les Panthères ont un lien historique, elles sont nées à Fleury et on les regarde toutes et tous avec un regard particulier. Et puis parce qu'elles continuent à avoir une activité ici, à la fois pour leur entraînement, parce que le centre de formation est ici. Ce qui a pu se passer à la Métropole récemment nous a profondément marqués, attristés, et pour partie fâchés. Vous avez tous suivi qu'une subvention exceptionnelle qui leur aurait permis de sortir des difficultés dans lesquelles elles étaient a été refusée à la Métropole, contre toute attente. Je dis qu'on aura ce débat prochainement, puisque les délibérations qui concernent la compétence en matière de sport de haut niveau, qui a fait l'objet d'une délibération à l'échelle métropolitaine, doivent ensuite passer devant les conseils municipaux. Pardon : pour que la délibération prenne effet, il faut qu'elle soit confirmée devant les conseils municipaux ; deux tiers des conseils municipaux représentant 50 % de la population, et 50 % des conseils municipaux représentant deux tiers de la population. Nous aurons donc à voir si l'on présente cette délibération ou pas, parce qu'on pourrait aussi décider de ne pas la présenter. Mais quand bien même on ne la présenterait pas, il y aura un débat à ce moment-là, et ça doit être fait dans les deux mois. Donc on va voir l'avenir du club, là, donc c'est un peu prématuré pour avoir tous les tenants et aboutissants. Simplement, je tenais à vous dire que le club a déposé le bilan et qu'une décision doit être rendue le 30 novembre.

Monsieur KUZBYT

Merci, Madame la Maire. Nous avons bien compris que nous ne pouvons pas avoir de débat ce soir...

Madame la Maire

Absolument.

Monsieur KUZBYT

... mais potentiellement dans un mois, ça pourrait être le cas. Juste deux questions, si vous le permettez. Est-ce que, d'après vous, il est possible que la situation évolue, notamment favorablement, ou est-ce que la situation est totalement bloquée et nous connaissons le résultat des courses aujourd'hui ?

Madame la Maire

Concernant la survie ou pas des Panthères, l'avenir du club ? C'est ça votre question ?

Monsieur KUZBYT

Oui.

Madame la Maire

Écoutez, pour les échanges que je peux avoir avec les dirigeants, ils ne sont pas optimistes. Pour eux, on va vers une décision du tribunal qui actera la fin des choses le 30 novembre.

Monsieur KUZBYT

D'accord. Autre question, si vous le permettez.

Madame la Maire

Pardon. Puisque nous sommes sollicités par les dirigeants pour des bons alimentaires pour les joueuses. Voilà. Vous voyez jusqu'où ça va.

Monsieur KUZBYT

Donc nous avons suivi l'actualité récente, ce qui nous a permis de comprendre un peu ce qui s'est déroulé depuis un certain nombre de mois, et notamment depuis que nous avons tous ensemble, tous groupes confondus, voté une motion, si vous vous en souvenez, en février 2022. À la lecture de la presse locale, nous avons compris également qu'une autre solution avait été proposée, non pas par le Président de la Métropole mais le Maire d'Orléans, solution qui n'avait pas la faveur des représentants fleurysois. Néanmoins, on n'en connaît pas trop les détails. Est-ce que vous pourriez nous éclairer ?

Madame la Maire

Je vous les donnerai. Vraiment, il n'y a aucun secret. Je tiens même à disposition les documents qui ont pu présider aux échanges lors de la conférence des maires, puisqu'ils ont été transmis. Je pense que vous pouvez les avoir. D'ailleurs Monsieur SILLY les a demandés, je les lui ai donnés. Il n'y a aucune difficulté. Donc il y a eu des échanges qui ont eu lieu en conférence des maires, à l'issue de laquelle il a été acté, conformément à la lettre que j'avais cosignée avec le Président de la Métropole, dans laquelle il s'engageait à ce que la Métropole, sous réserve des votes évidemment, verse cette subvention exceptionnelle, par un vote, que le scénario retenu était une compétence métropolitaine maintenue pour les Panthères et pour le handball de Saran, et une subvention exceptionnelle. On a un Président de la Métropole qui appelle à voter contre la délibération qui est le fruit des échanges en conférence des maires. Voilà. Mais je vous transmettrai tous les documents ; il n'y a pas de sujet.

Monsieur KUZBYT

Le dernier point, si vous le permettez, en termes de communication de documents : une partie de cette affaire découle des conclusions de l'audit sur le transfert des compétences qui date de 2019.

Madame la Maire

Je n'en suis pas certaine.

Monsieur KUZBYT

Néanmoins, cet audit est intervenu. S'agit-il d'un document communicable ou non ?

Madame la Maire

Je n'en sais rien. Je vais regarder. S'il est communicable, on vous le transmet, il n'y a pas de sujet. On va interroger la Métropole. Et puis au-delà d'interroger la Métropole, vérifier.

IV. Information du Conseil municipal

Rapports annuels 2021 d'Orléans Métropole sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement et de prévention et gestion des déchets

Madame la Maire

C'est aussi un point métropolitain, mais là ce n'est pas à mon initiative. Vous savez que j'ai l'habitude de faire un petit point sur les questions métropolitaines qui intéressent Fleury, mais que rien ne nous y oblige. En revanche il y a une information officielle aux conseils municipaux qui doit donc être faite dans toutes les villes de la Métropole, qui concerne les rapports annuels d'Orléans Métropole sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement et de prévention et de gestion des déchets. Ce sont des documents qui vous ont été transmis par courriel. Nous, on doit juste vous donner l'information que ces rapports sont sortis. Il n'y a pas non plus de débat en Conseil municipal.

Néanmoins, je sais bien que c'est compliqué d'aller suivre les affaires des uns et des autres. En plus, ça n'a pas fait l'objet de débat, ni même de présentation en Conseil métropolitain ; ça a juste été présenté en Commission à la Métropole.

Donc, puisque ce sont des documents compliqués à digérer en plus, je propose si vous en avez, si vous avez eu le temps de prendre connaissance des documents, de prendre vos questions et qu'on les relaie à la Métropole, puisque c'est la compétence de la Métropole. S'il y en a là, vous pouvez nous les poser et on prend. Mais ça peut se faire en différé aussi pour concentrer nos débats sur les questions de l'ordre du jour du Conseil municipal lui-même. Qu'est-ce que vous préférez ? Vous avez des questions ? Donc vous voulez en faire état tout de suite, Monsieur KUZBYT ?

Monsieur KUZBYT

Non, je n'ai pas de questions. C'est juste une information et un commentaire. Effectivement, ce sont des documents très volumineux. Nous en avons pris connaissance, tout en les survolant – il faut bien le préciser. Mais c'est l'occasion aussi de rappeler notre regret que la régie métropolitaine de l'eau et de l'assainissement ne voit pas le jour dans les prochaines années.

Madame la Maire

Vous avez raison. Pour moi, c'est un regret partagé, si ce n'est que, encore une fois – enfin, je ne l'ai pas dit, mais je le dis souvent –, la Métropole est un établissement public de coopération intercommunale. On y attache une grande importance à la question de la coopération, donc aussi au respect, non seulement de la parole donnée aux communes, mais de leur volonté. Donc on s'attache à convaincre, autant qu'on peut. Mais de là à imposer un mode de gestion publique à une Commune qui n'en voudrait pas, ce serait autre chose. Et j'aurais grande crainte si l'on s'aventurait sur ce terrain à ce qu'on se voie, nous, imposer un mode de gestion privée alors que nous n'en voulons pas. Mais n'hésitez pas, si vous avez des questions sur ces rapports, on les transmet.

Monsieur SILLY

On les a lus : c'est gourmand, comme documents. On aura probablement un certain nombre de questions à faire remonter. On ne manquera pas de revenir vers vous. Mais c'est copieux. Je me suis arrêté à l'eau potable et à l'assainissement. J'aurai notamment des questions sur les déchets, en tout cas sur les premiers éléments que j'ai pu lire.

Madame la Maire

Très bien. N'hésitez pas.

V. Projets de délibération

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 29 septembre et du 24 octobre 2022

Mme CANETTE, Maire, expose

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-15,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2022,
- approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 octobre 2022.

Monsieur SILLY

Simplement une remarque. Je suis sur le PV du Conseil municipal d'octobre, du 24 octobre, à la page 34. C'était en réponse à la question de notre collègue Stéphane KUZBYT, où vous évoquiez le plan de sobriété en nous renvoyant à un travail en Commission. Je vous cite : « Il pourra, ce travail de proposition, s'enrichir naturellement de vos propositions ». Et vous nous avez envoyé à une Commission de transition écologique, mais on n'en a pas vu depuis. On le regrette parce qu'on avait fait un petit travail scolaire, on avait un certain nombre de propositions. Donc on voulait converger avec vous, mais il n'y en a pas eu. Il y en aura une dans les jours qui vont venir, demain, donc on espère qu'on pourra travailler. Mais on le regrette parce qu'on a perdu un mois, finalement, sur des mesures qu'on proposera, dont certaines pourraient être mises en place assez rapidement, et d'autres pourraient être selon nous ajustées. Je vous remercie.

Madame la Maire

C'est demain, la Commission, me dit-on. Je crois que c'est inscrit. Il n'y a pas de difficulté. Ok. Pas d'autres remarques sur ces deux procès-verbaux ?

Adopté à l'unanimité.

FINANCES**2) Budget principal de la Ville – Décision modificative n° 1****Mme CANETTE, Maire, expose**

Une affectation complémentaire de crédits doit être envisagée au regard de la nécessité de prendre en compte les éléments non prévus qui doivent s'imputer sur l'exercice budgétaire 2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la modification d'affectation de crédits suivants :

SECTION	SENS	CHAPITRE	NATURE	PROPOSITION MODIFICATIVE N°1		
Fonctionnement	Dépenses	011-Charges à caractère général	60622-carburants	21 000,00		
			60623-alimentation	31 323,00		
			6237-publications	10 000,00		
		Total 011 - CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL				62 323,00
		012-Charges de personnel et frais assimilés	64111-rémunération principale titulaires	397 000,00		
			64118-autres indemnités titulaires	8 000,00		
			64131-rémunérations non titulaires	30 000,00		
			6451-cotisations à l'U.S.A.F.F.	12 500,00		
		Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				447 500,00
		022 - DÉPENSES IMPRÉVUES	022-dépenses imprévues	- 512 831,00		
		Total 022 - DÉPENSES IMPRÉVUES				- 512 831,00
		023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023-virement à la section d'investissement	122 074,00		
		Total 023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				122 074,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	6531-indemnités	6 000,00				

		COURANTE	65548-contributions aux organismes de regroupement	10 000,00
			65888-autres	-11 000,00
		Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5 000,00
Total Dépenses				124 066,00
Recettes		70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	70631-à caractère sportif	11 500,00
			70873-par le CCAS	31 323,00
		Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		42 823,00
		74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	74718-autres	40 000,00
			7478-autres organismes	41 243,00
		Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		81 243,00
Total Recettes				124 066,00

SECTION	SENS	CHAPITRE	NATURE	PROPOSITION MODIFICATIVE N°1		
Investissement	Dépenses	10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RÉSERVES	10226-taxe d'aménagement	8 000,00		
		Total 10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RÉSERVES		8 000,00		
		20-Immobilisations incorporelles	2031-frais d'études	45 000,00		
		Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		45 000,00		
		21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2111-terrains nus	- 45 000,00		
			2158-autres installations, matériel et outillage techn.	16 000,00		
			2184-mobilier	17 000,00		
		Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-12 000,00		
		23-IMMOBILISATIONS EN COURS	2312-agencements et aménagements de terrains	29 000,00		
			2313-constructions	- 100 000,00		
			2315-installations, matériel et outillage technique	44 000,00		
			2318-autres immobilisations corporelles en cours	3 000,00		
		Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS		- 24 000,00		
		27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	27638-autres établissements publics	159 000,00		
		Total 27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		159 000,00		
		Total Dépenses				176 000,00
		Recettes		021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021-virement à la section de fonctionnement	122 074,00
Total 021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				122 074,00		
		10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RÉSERVES	10222-F.C.T.V.A.	53 926,00		
Total 10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RÉSERVES				53 926,00		
Total Recettes				176 000,00		

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-11,
Vu la délibération n°9 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022 du budget principal de la Ville,
Vu la délibération n°2022/059 du Conseil municipal en date du 27 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget principal de la Ville,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 9 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- adopte la décision modificative n°1 du budget principal 2022.

Madame la Maire

Nous passons au cœur de notre sujet avec les finances, et en premier lieu la décision modificative, la première et la dernière de l'année, puisque nous avons voté le budget initial, puis un budget supplémentaire. Et là nous avons une décision modificative qui s'équilibre à hauteur de 300 066 euros, 124 066 euros en fonctionnement et 176 000 euros en investissement.

Quelques mots d'introduction avant la présentation par Monsieur BONAMY. Évidemment, vous vous en doutez, cette décision modificative, outre les ajustements en recettes, est surtout la traduction de l'augmentation, enfin de l'impact de l'inflation et de l'impact des mesures prises par l'État concernant notamment le dégel du point d'indice. Dégel qui, on a déjà eu l'occasion de le dire, est bienvenu, largement mérité, parce qu'il intervient après un nombre conséquent de manque de dynamisme du traitement des agents publics. Mais quand même, il vient peser lourdement sur le budget de la Commune, des communes, on n'est pas les seuls – on aura sûrement l'occasion d'en reparler –, sans, à ce stade en tout cas, d'accompagnement de l'État, bien que ce soient des décisions qui nous viennent de ce niveau-là. Évidemment, je ne regrette absolument pas qu'il y ait ce dégel, mais un accompagnement de l'État sur le sujet serait bienvenu. C'est d'ailleurs ce qui nous a amenés, vous vous en souvenez, à prendre la décision que le budget prévisionnel 2023 serait voté plus tard. On attend le compte administratif 2022 pour voir si nous sommes éligibles au dispositif de l'État qui s'appliquera en 2023, pour ne pas aller sur des considérations qui ne seraient pas totalement certaines. On va éviter d'aller dans des paris incroyables, à une époque où un sérieux budgétaire me semble bienvenu.

On va aller sur le détail de l'impact de ce contexte particulier. Concernant le coût de l'énergie, en matière d'électricité, on avait vu juste, j'allais dire, dans le budget. En matière de chauffage urbain également, on avait anticipé les augmentations. En matière de carburant, parce que quand même, on est sur un mandat un peu particulier, on se souvient tous qu'on a démarré ce mandat avec le Covid. On le savait : quand on a démarré, il était déjà là. On ne le savait pas quand on l'a préparé, mais on le savait quand on l'a démarré. Et puis au sortir de la crise du Covid, on se disait tous que ça avait l'air d'aller moins mal que ce qu'on pensait, l'économie reprenait, et puis derrière, la crise de l'énergie, la guerre en Ukraine, les difficultés d'approvisionnement, les tensions sur le marché, l'inflation : ça se manifeste évidemment, cette crise de l'énergie, sur le prix de l'électricité, le prix du gaz, le chauffage urbain, mais aussi, on va le voir dans cette DM, et on le voit tous dans notre vie quotidienne, sur le carburant – donc on aura une augmentation des crédits sur le carburant. Sur l'alimentation, je ne vous dis pas le nombre d'avenants au contrat que je signe parce qu'il y a des augmentations de prix. Et si on ne les signe pas, il n'y a plus de yaourts à la cantine. Donc évidemment il faut faire face. Donc on a 30 000 euros sur l'alimentation. On a l'augmentation du point d'indice et les diverses autres mesures sociales qui conduisent à des augmentations pas neutres : 447 000 euros. À l'échelle d'un budget 2022, quand on cumule le budget prévisionnel, le budget supplémentaire et la DM, on est grosso modo à 1 million d'euros supplémentaires de dépenses en fonctionnement, sur des contraintes externes qui viennent à la fois de l'inflation et de la crise de l'énergie, et puis qui viennent

des mesures de l'État concernant le traitement des agents. Ça ne s'absorbe pas comme ça, 1 million d'euros. C'est compliqué d'un exercice budgétaire sur l'autre. On fait face.

Je dois dire que je ne souhaite pas pour autant qu'on rentre dans une austérité. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Je crois qu'il faut qu'on accompagne la population fleurysoise, qui est une population qui a une certaine fragilité, qui est une population qui a aussi un niveau d'exigence, qui est bien normal, sur le service rendu au public, que ce soit pour nos seniors, que ce soit pour les enfants, que ce soit pour la vie quotidienne. Il faut que la Ville soit au rendez-vous, et on l'est, d'où ces équilibres qui s'ajustent.

Afin d'avoir l'équilibre global du budget comme il se doit, on ne change pas la prospective financière avec la réalisation d'un emprunt de 2 millions d'euros, et donc pour le fonctionnement on ajuste les crédits suivants. Le virement supplémentaire à la section d'investissement s'ajuste et il est aujourd'hui de 122 000 euros. C'est un virement supplémentaire, qu'on soit bien d'accord. Et puis, puisqu'on avait une ligne sur les dépenses imprévues qui n'a pas été mobilisée, on mobilise cette ligne-là et on baisse le niveau des dépenses imprévues de 513 000 euros. Et ça nous permet de trouver l'équilibre de ce budget.

Et puis concernant l'investissement, il n'y a pas de grandes surprises : on est sur 176 000 euros, avec en dépenses. On a des immobilisations incorporelles avec les terrains nus ; on a le portage Longuève aussi, des sommes qui nous seront remboursées dans le cadre du budget avec l'EHPAD – on est juste sur du portage et des dépenses transitoires, mais qu'il faut intégrer à notre budget dans l'attente que l'EHPAD soit lui-même doté de son propre budget.

Monsieur BONAMY, je vous laisse faire la présentation technique. Il y a des petits rappels de fondamentaux au départ.

Monsieur BONAMY

Vous avez bien dégrossi le sujet. Il y aura quelques redites, mais je vais passer rapidement.

Pour rappel, les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, qu'elles soient votées au budget primitif ou au budget supplémentaire. Elles ont pour objet soit d'intégrer des dépenses ou des recettes nouvelles, soit de supprimer des crédits antérieurement votés. Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, évidemment, elles répondent aux mêmes règles que le budget primitif, c'est-à-dire qu'il faut qu'à la fois en dépenses et en recettes de fonctionnement, et idem sur l'investissement, les ajustements proposés en DM soient à l'équilibre.

Donc la DM s'équilibre à hauteur d'un peu plus de 300 000 euros, 124 066 en fonctionnement et 176 000 en investissement. Les principaux ajustements de crédits en recettes sur la section de fonctionnement concernent d'une part 43 000 euros sur le chapitre 70 dédié aux produits des services du domaine et ventes diverses. Il s'agit en outre de 31 000 euros concernant la refacturation des achats d'alimentation de la RAPA. C'est un ajustement qui est neutre, qu'on retrouvera tout à l'heure en dépense, puisque dans le cadre de la réorganisation qui a pu être faite et la création de la Direction de la restauration, c'est dorénavant la Direction de la restauration qui prend en charge l'achat d'alimentation de la RAPA, avec un système de refacturation par la suite. Une petite augmentation de 11 500 euros est liée à une augmentation de la fréquence de la piscine et des cours de tennis. Sur le chapitre 74, dotations, subventions et participations, il s'agit d'une augmentation de 81 000 euros. On l'avait déjà évoquée, mais ce n'était pas inscrit, parce qu'évidemment nous n'inscrivons les recettes que lorsqu'elles sont certaines, et cette dernière a été perçue (40 000 euros) pour l'audit de sécurité informatique. Il s'agit en outre d'une recette CAF complémentaire qui n'avait pas été inscrite pour les actions de la Ville à destination des enfants en situation de handicap pour 37 743 euros et d'une petite augmentation des recettes liées aux activités de loisirs pour 3 500 euros. En matière de dépenses, il s'agit de 62 000 euros sur le chapitre des charges à caractère général. Madame la Maire l'a évoqué : 21 000 euros sur le prix des carburants ; 10 000 euros concernant l'externalisation des prestations graphiques, puisque comme peut-être certains d'entre vous le savent, le graphiste qui est normalement au sein des services de la Ville est arrêté depuis un certain moment et il n'y a donc plus personne pour effectuer ces prestations, et on a aussi l'augmentation du coût du papier, ce qui fait un montant total de 10 000 euros. L'équivalent de ce que je vous disais tout à l'heure concernant les achats d'alimentation de la RAPA en dépenses : 31 323 euros. Et puis un

petit ajustement de 5 000 euros dans le cadre de la participation du SIVU des lfs et du montant dédié aux classes découvertes au regard de ce qui a été réellement versé, enfin ce qui sera réellement versé.

L'impact le plus important sur la section de fonctionnement, bien évidemment, ce sont les charges de personnel, puisque rien n'avait été intégré au BS compte tenu du fait qu'on ne connaissait pas encore exactement l'impact de l'augmentation du point d'indice. Donc cette augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet pèse pour 330 000 euros, et les autres mesures, notamment l'augmentation de la cotisation transport, le SMIC et la revalorisation des catégories C et B, pour 117 500 euros.

Dans ce contexte-là, comme c'était prévu, en partant du principe que la Ville empruntera 2 millions d'euros avant fin 2022, pour équilibrer le budget, il convient de diminuer la ligne de dépenses imprévues de 513 000 euros et d'augmenter le virement à la section d'investissement de 122 000 euros. En crédits de recettes d'investissement, pendant du virement à la section d'investissement qu'on a sur le fonctionnement, sur le chapitre 21 : 122 000 euros. Et il est prévu une augmentation de 54 000 euros, puisqu'on a eu la notification du montant qu'on percevra en matière de FCTVA : c'est un petit peu plus important que ce qu'on avait estimé lors du budget primitif.

En matière d'ajustement de crédits de dépenses d'investissement : 8 000 euros pour le reversement d'un trop perçu en matière de taxe d'aménagement, une augmentation de 45 000 euros dans le cadre de la construction de la MPT Vilar, avec des coûts de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre qui sont un petit peu au-dessus de ce qui avait été budgété. On retrouve l'ajustement du budget participatif dans le tableau sur deux lignes : une augmentation de 33 000 euros sur le chapitre 21 et une diminution de 24 000 euros sur le chapitre 23. Comme vous le savez, il nous est impossible tant que les projets ne sont pas retenus de savoir sur quel chapitre on va imputer les dépenses liées au budget participatif. Donc lors du vote du budget primitif, on impute tout sur le chapitre 23 et s'il y a des ajustements qui sont nécessaires ils sont effectués lorsque les projets sont attribués – c'est le cas actuellement. Une diminution de 45 000 euros au regard du coût réel de l'acquisition de la démolition du bâtiment situé 2 rue René Ferragu, une augmentation de 29 000 euros pour les frais de portage remboursés à l'EPFLI dans le cadre de l'acquisition de l'ancienne maison de convalescence de Longuève, et une augmentation de 130 000 euros pour à peu près les mêmes éléments, mais là c'est dans le cadre de l'acquisition des parcelles du Clos de l'Arche. Voilà pour le budget principal.

Deux petits ajustements sur le budget annexe du Centre culturel. Un montant de 113,01 euros à la demande de la trésorerie afin de constituer une provision concernant une créance datant de plus de deux ans, et puis un ajustement en recettes et dépenses d'investissement de 1 036,67 euros, parce qu'en fait lors du BS on avait intégré les reports de crédits, alors que ça ne doit pas être le cas dans l'affectation des résultats.

Voilà de façon un peu plus détaillée les éléments concernant les DM du budget de la Ville et du budget annexe du Centre culturel.

Madame la Maire

Sur le dernier point, on a d'ailleurs une délibération qui suit.

Monsieur KUZBYT

Vous avez évoqué en préambule de cette présentation les effets de l'inflation d'une part et puis de l'évolution du point d'indice à effet au 1^{er} juillet. Simplement je voudrais juste rappeler à l'ensemble de nos collègues que, dès la préparation du budget 2022, c'est-à-dire à l'automne 2021, notre groupe avait attiré l'attention sur ces deux points, tant en Commission des finances qu'en Conseil municipal.

Madame la Maire, comme vous le savez, je suis membre de la Commission des finances-RH. J'y suis plutôt assidu, puisqu'il est très rare que j'en rate une, comme on dit. Et si je ne peux pas m'y rendre pour des raisons professionnelles, en général je suis remplacé. Monsieur LACROIX pourra en attester. Malheureusement, il n'est pas présent ce soir. Je dis ça parce que, ce matin...

Madame la Maire

On peut le saluer parce que je pense qu'il nous suit à distance.

Monsieur KUZBYT

Et je pense qu'il confirme en hochant de la tête, comme il le fait assez souvent. Madame la Maire, vous savez, je me lève très tôt en général. Je vais boire mon café au lait – oui, parce que je bois du café au lait, sucré – vers 6 h 30, et très souvent j'en profite, puisque j'y suis abonné, pour lire le journal local dans sa version papier et sur un écran d'ordinateur. Quelle n'a pas été ma surprise, Madame la Maire, de lire dans un article concernant les charges de copropriété – ce n'était pas un article, c'était même un dossier sur deux pages – un membre de votre majorité nous expliquer qu'il manquerait 800 000 euros pour le budget 2023 et que cela pourrait se traduire sur le plan de la fiscalité locale.

Ma première question est la suivante. Est-ce que vous trouvez normal qu'un Président de groupe membre de la Commission des finances, assidu, qui n'a raté aucune Commission ces derniers mois, découvre dans le journal qu'il nous manque 800 000 euros ? Ce qui expliquerait effectivement qu'on ne vote le budget qu'en mars 2023. C'est ma première question. La deuxième question est : est-ce que vous envisagez potentiellement, compte tenu des éléments que vous attendez, d'augmenter les impôts des Fleuryssois ? Nous vous entendrons avec grand intérêt sur ces deux questions, après quoi je parlerai, si vous le permettez, de la décision modificative *stricto sensu*.

Madame la Maire

Monsieur KUZBYT, Monsieur LEFAUCHEUX a allumé son micro parce que c'est lui dont vous parlez, mais je vais répondre à vos questions très simplement. Un : nous n'envisageons pas d'augmenter les impôts des Fleuryssois. Deux : oui, quand on a un impact de 500 000 euros lié à l'augmentation des fluides et l'inflation, globalement, d'une part, et des mesures de l'État et du dégel du point d'indice à hauteur de 500 000 euros, à la louche, c'est même moins que ça, ça manque dans le budget de la Ville. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut plus rien faire ; ça veut dire qu'on travaille pour trouver des solutions. Voilà. Mais si on n'avait pas ce gap de 800 000 euros, on serait plus heureux. Donc oui, ces 800 000 ou ce million nous manquent. Mais ça ne veut pas dire qu'il manque 800 000 euros dans les caisses de la Mairie.

Monsieur LEFAUCHEUX, je pense que vous pouvez répondre.

Monsieur LEFAUCHEUX

Moi aussi, ce matin, j'ai été assez surpris de l'article, surtout sur deux pages de *La République du Centre*, et du fait que mon nom a été cité au moins six ou sept fois. Bien sûr que j'ai eu affaire à un homme qui habite dans la résidence et qui est le copain d'une propriétaire de notre copropriété, et qui a interrogé un certain nombre de copropriétaires dans le cadre de l'énergie sur Fleury-les-Aubrais. Donc je lui ai indiqué en premier lieu que c'était la Métropole qui gérait aujourd'hui le chauffage urbain de la Ville, et que ce n'était plus la Ville, mais que, ceci dit, concernant l'énergie, tout le monde aujourd'hui subit les conséquences d'une politique néfaste, au travers d'un service public qui n'existe plus dans le cadre de l'énergie, et qui permet aujourd'hui malheureusement à un certain nombre de gens et à un certain nombre de propriétaires – et sans être propriétaire – d'avoir de nombreuses augmentations, et qui ont du mal à joindre les deux bouts. Croyez-moi, ça ne me fait pas rire, ça ne me fait pas sourire du tout. Parce que moi, si j'ai fini de payer mon logement, il y en a qui viennent tout juste d'en acheter un, et pour les personnes âgées qui touchent tout juste 1 000 euros pour vivre ou les jeunes retraités qui touchent une pension de 1 100 euros par mois, je veux dire que c'est dur pour arriver à joindre les deux bouts. Donc oui, je suis en colère.

Ensuite, que ce Monsieur ait bidouillé le dialogue que nous avons pu avoir dans le cadre de cette rencontre téléphonique en plus... D'ailleurs je lui ai demandé qu'il me rappelle aussitôt ce matin. Quand j'ai vu la presse, je n'ai pas bu mon café au lait ni mon thé sucré. Quand j'ai lu le journal, j'ai été aussi un petit peu bouleversé par rapport à la manière selon laquelle ça avait été amené. Et heureusement que le syndic, pour ne pas le citer, a rappelé et remesuré les choses en fin de page, parce que oui, il faut tout lire mais il faut tout savoir. C'est surtout ça qu'il faut savoir. Donc j'ai les cuisses propres, tranquilles. Je lutte quand je dois lutter dans la rue pour un service public de qualité pour tout le monde. Ce n'est pas dû à tout le monde.

Monsieur KUZBYT

Sur le fond de cet article, moi je l'ai trouvé extrêmement intéressant, parce qu'il traduit une réalité que Monsieur LEFAUCHEUX vient de nous expliquer à nouveau. Il n'y a absolument pas de difficultés là-dessus. Là où j'ai été chagrin, comme on pourrait dire, c'était qu'en tant que membre de la Commission des finances je découvre dans la presse, surpris, ces fameux 800 000 euros manquants.

Madame la Maire

Je vous ai répondu. Je vais même dire : ce n'est pas 800 000, encore une fois ; c'est 1 million. Quand il y a 1 million qui partent d'un côté et 1 million qui partent de l'autre, ce n'est pas qu'on a un trou de 1 million ; c'est qu'on préférerait les avoir. C'est tout. Ce n'est rien de plus que ça. Mais je rappelle quand même que les collectivités locales, les communes notamment, sont dans des situations difficiles. Vous avez toutes et tous vu des reportages sur des villes qui décident de fermer les piscines, des villes qui décident de fermer des écoles ou de regrouper des écoles pour des factures de chauffage, qui se posent des questions sur les cantines ou qui augmentent largement les tarifs de la cantine, là où nous, nous avons fait le choix d'une réforme – on l'avait partagé avec vous – pour avoir une tarification qui soit plus adaptée – on ne va pas relancer ce débat – de la faire à recettes constantes, c'est-à-dire sans augmentation de la charge globale pour les familles. Nous on fait ces choix-là, on ne dit pas que c'est facile. On n'est pas mieux lotis que d'autres villes, loin de là, parce qu'on a des populations accompagnées, qui demandent des services, ce qui est normal et on tient à les rendre. Mais on ne peut pas s'étonner en disant que les augmentations des dépenses qui sont contraintes ne nous rendent pas les choses faciles. Il n'y a pas d'annonce, il n'y a pas de scoop sur le fait que, quand il y a 1 million qui partent comme ça, c'est moins bien que quand ils ne partent pas. Aucun scoop, qui eût été réservé aux membres de la Commission des finances.

Monsieur KUZBYT

Dont acte.

Madame la Maire

Je vais donner la parole à Monsieur DUNOU qui voulait vous répondre sur ce point, et puis on passe à la délibération.

Monsieur DUNOU

Merci, Madame la maire. Juste un petit point quand même. Moi aussi je suis très assidu aux Commissions, ainsi que Monsieur KUZBYT. Je peux témoigner qu'il est assidu aux Commissions. Je peux témoigner aussi que Monsieur LACROIX, dans les prospectives présentées lors des Commissions, a bien mis en exergue l'augmentation du coût du point d'indice, l'augmentation des fluides, l'augmentation du chauffage, sans dire de sommes exactes, mais les sujets ont été abordés, Monsieur KUZBYT, et je suis un peu surpris que vous disiez qu'en Commission on ne l'ait pas annoncé.

Monsieur KUZBYT

Évidemment que ce sont des sujets qui ont été abordés. Je veux dire que tout le monde subit cette inflation. Ce que je viens d'entendre là, ça me surprend. Tout le monde a compris qu'il y avait un problème sur l'énergie, que l'impact du point d'indice serait important. Mais je suis désolé, Monsieur DUNOU, aucun chiffre n'a été évoqué pour 2023. Et aujourd'hui on a compris que c'est 1 million d'euros. Ce n'est pas ce que vous venez de dire, Monsieur DUNOU. Vous avez sous-entendu que ce que je venais de dire...

Madame la Maire

Monsieur KUZBYT, la DM a bien été vue en Commission ?

Monsieur KUZBYT

Bien sûr, oui.

Madame la Maire

Alors, ils y sont les chiffres, dans la DM.

Monsieur KUZBYT

On ne parle pas de 2022. On parle de 2023, là.

Madame la Maire

Oui, d'accord. On travaille sur le budget ; laissez-nous affiner les chiffres.

Monsieur KUZBYT

Tout d'abord, on a bien compris qu'il s'agit d'une décision modificative d'ajustement, dont le principal ajustement porte sur la masse salariale. Ça a été rappelé : 500 000 euros. Notre première question est toute simple. Est-ce que vous avez d'ores et déjà le point d'atterrissage 2022, notamment en matière de résultat et d'épargne nette ? Parce que, l'an passé, quand on a voté le compte administratif 2021, entre 2020 et 2021 on était déjà à moins 850 ou moins 900 000. Qu'en est-il pour 2022 ? Nous sommes très proches de la fin d'année. Je pense que l'on connaît d'ores et déjà l'atterrissage budgétaire pour cet exercice.

La deuxième question porte sur l'emprunt que vous avez évoqué. Vous avez confirmé que la Ville emprunterait cette année 2 millions d'euros. Peut-être pourriez-vous nous confirmer ce qu'il nous a été dit en Commission, à savoir que ce serait probablement un emprunt sur quinze ans, avec un taux d'intérêt compris entre 3 et 4 %. Peut-être aujourd'hui en savez-vous plus. Surtout, et c'est notre question fondamentale si je puis dire, 2 millions d'euros, mais pour payer quoi ?

Madame la Maire

Vous avez raison.

Monsieur KUZBYT

Oui, quand on emprunte, c'est pour financer quelque chose. Or concernant les grands projets de votre mandat, pour le moment, les plans ne sont pas encore faits. Je pense par exemple à la reconstruction de la Maison pour tous Jean-Vilar. Elle est sur les rails. Donc nous nous en étions collectivement félicités en début d'année. Elle va coûter à peu près plus de 1 million d'euros, mais les dépenses seront sur 2023. Cette année, on n'a pas dépensé beaucoup et les plans ne sont pas encore faits. Je ne parle pas de vos autres grands projets qui sont plus lointains en termes d'échéance. Donc la question est : emprunter 2 millions d'euros, ok, mais pour payer quoi ?

Madame la Maire

Allons-y. Monsieur LE BEUZE.

Monsieur LE BEUZE

Excusez-moi, je pensais que vous alliez répondre à Monsieur KUZBYT.

Madame la Maire

Je pense que vous avez des questions communes.

Monsieur LE BEUZE

Ça s'en rapproche. Tout d'abord, comme on en a l'habitude, je tenais à remercier Monsieur BONAMY ainsi que l'ensemble des personnes du service des finances pour le gros travail qui a été effectué et qui est en cours, notamment sur la construction du budget 2023.

Je ne vais pas nécessairement revenir sur les chiffres qui ont été présentés et largement commentés. Je compléterai simplement en évoquant un petit point de la présentation, notamment concernant le chapitre 65. En effet, en Commission des finances, il nous a été présenté ce poste, et encore une fois ce soir la présentation est la même. Selon l'argumentation, elle servirait à faire face à la hausse de la participation de la Ville au SIVU des lfs et la hausse du montant des classes découverte. Présenté

comme ça, il n'y a pas de difficulté de ma part.

Mais lorsque je découvre la délibération de ce soir, on s'aperçoit que dans ce poste de dépenses, on a également la hausse des indemnités du Maire et de ses adjoints. Certes, ça ne représente que 6 000 euros, mais admettez que la présentation entre la Commission et la délibération de ce soir n'est pas tout à fait la même. On est conscients que cette hausse est due au dégel du point d'indice et que cela ne relève pas d'un choix politique. Cependant, nous nous sommes posé la question suivante, si on va au bout de la démarche : est-ce que par exemple vous avez réfléchi, au vu des hausses, comme vous l'avez rappelé, subies par la Ville, à réduire potentiellement ce taux sur lequel sont indexées les indemnités, histoire de faire un geste comme on dit et de montrer l'exemple ?

Ensuite, si je poursuis l'analyse de la décision modificative, comme vous l'avez rappelé, elle sert globalement à couvrir la hausse salariale, découlant de la hausse du SMIC et du dégel du point d'indice. Ce qu'on peut dire également, sur c'est que sur l'exercice 2022, la Commune a dû faire face à de nombreuses dépenses contraintes, que ce soit l'énergie comme la masse salariale, et quelle que soit la majorité qui eut été en place, le choc aurait été le même. Cependant, comme le dit l'adage, celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va. Il est donc important de se rappeler que, lorsque vous êtes arrivés, les finances de la Ville étaient saines et disposaient même d'un matelas permettant de faire face aux imprévus.

Force est de constater aujourd'hui que votre course aux dépenses effrénées, avec notamment pour ne citer que ça votre plan d'urgence à 1 million d'euros, a contribué à deux choses : faire fondre le fonds de caisse permettant de couvrir les imprévus, ce qui aurait notamment permis d'encaisser le choc que nous avons connu cette année ; mais pire que cela, rendre aujourd'hui la construction des budgets futurs plus que contrainte, voire impossible si des actions immédiates ne sont pas prises.

Ne craignons pas de poser le constat. Aujourd'hui les finances de la Ville vont très mal, et notre groupe s'inquiète et renouvelle de ses vœux un appel à la prudence. Il est temps de faire d'autres choix politiques, et notamment d'arrêter les dépenses de communication et d'apparence à outrance. Il est temps de remettre au cœur des finances les dépenses d'intérêt général et les dépenses utiles.

Une fois le constat posé, qu'en est-il des leviers d'action dont la Ville dispose aujourd'hui ? Au risque de me répéter par rapport à ma dernière intervention lors du BS, je me permets de rappeler les trois leviers qui existent. Le premier levier d'action, c'est une hausse des recettes, ce qui signifie une hausse des impôts. J'ai cru comprendre que cette hypothèse a déjà été écartée. Le deuxième levier d'action est une diminution des dépenses de fonctionnement, ce qui signifie moins de service public. Le troisième et dernier levier est la diminution des dépenses d'investissement, ce qui signifie renoncer à certains investissements pour la Ville, et ce qui rejoint la question de mon camarade. Ainsi nous aimerions ce soir obtenir une position claire et transparente sur la ou les hypothèses que vous avez retenues. Je vous remercie.

Madame la Maire

Très bien. Je vois que nous sommes entre camarades, tout va bien. J'ai plaisir à entendre ces mots. Dans l'ordre ou dans le désordre, quand même, je veux juste vous dire qu'on est – vous l'avez dit d'ailleurs les uns et les autres – sur une DM d'ajustement. Donc on n'est pas en débat d'orientations budgétaires. On aura largement le temps de débattre justement de ces orientations budgétaires pour 2023. Mais je vais quand même vous donner quelques éléments de réponse.

Sur le point d'atterrissage que vous évoquez, Monsieur KUZBY, on est en train d'y travailler, les services sont en train d'y travailler. C'est d'ailleurs pour ça, c'est parce qu'ils sont en train d'y travailler, que je vous ai expliqué tout à l'heure qu'on n'est pas aujourd'hui en situation de savoir très précisément si on est éligible ou pas au dispositif d'aide de l'État sur 2023. Ce qui encore une fois va largement influencer sur les débats qu'on pourra avoir. Donc c'est justement, enfin c'est aussi pour ça que je vous dis qu'anticiper les débats d'orientations budgétaires, c'est un peu complexe. Après, sur la masse salariale, vous avez l'impact du 1^{er} juillet au 31 décembre : ce n'est pas très compliqué de faire la règle de trois et de voir quel pourrait être l'impact sur l'année.

Deuxième chose, sur l'emprunt. Les services sont en train de regarder les choses pour voir quelles sont les propositions les plus pertinentes qui nous sont avancées, notamment avec la question des taux. Premier choix : taux fixe ou taux variable. Il nous semble qu'en égard à la volatilité, l'hypothèse

d'un taux variable serait périlleuse ou un pari plus que risqué. Donc on s'achemine vers un taux fixe de 3,21 %.

Sur les indemnités, on aura l'occasion d'en reparler, mais vous savez que c'est juste l'impact de l'évolution du point d'indice qui – on en a été d'ailleurs assez surpris – s'est répercuté aussi sur les indemnités. C'est la loi, c'est mécanique, c'est comme, ça ce n'est rien d'autre.

Je vais finir par les 2 millions d'euros pour voter quoi, quand même, enfin pour faire quoi, plus exactement, parce que c'était important, enfin ça mérite que j'y réponde et ça va me faire plaisir d'y répondre. Je vous remercie, Monsieur LE BEUZE, de reconnaître que le choc eut été rude pour toutes les collectivités. C'est vrai qu'il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va. Je vous rejoins. Ça ne nous empêche pas de savoir où on va. On a un PPI, on a des projets, on a des engagements vis-à-vis des Fleuryssois. Le premier des engagements, c'était de ne pas augmenter les impôts pour 2023, je vous l'ai dit. Vraiment, on s'engage à ne pas augmenter ces emplois. Les choses sont claires et nettes. L'augmentation des recettes en revanche peut ne pas passer que par là. L'augmentation des recettes passe d'ailleurs aussi parfois – ce n'est pas nous qui décidons – par une augmentation des bases locatives – c'est mécanique, c'est l'État qui intervient. Vous évoquiez une diminution des dépenses – j'ai noté recettes, mais ce sont des dépenses de fonctionnement. Je le redis, je ne dis pas qu'il faut faire n'importe quoi, mais je pense qu'il faut se méfier des coups de ciseaux ou des coups de rabot qu'on peut faire sur les politiques qui accompagnent les populations dans des moments difficiles. Je le dis, ce sont des moments où on a besoin de services publics, où on a besoin d'être au côté de la population. Je ne veux pas rentrer dans des politiques d'austérité. Ça veut, et on s'y attache, qu'il faut, non pas dépenser plus, que parfois on peut même regarder comment on peut être plus efficace dans la dépense publique. Et quand je dis « on s'y attache », là pour le coup c'est Monsieur SILLY qui pourra en témoigner, mais d'autres aussi ici présents, Monsieur CHAPUIS, Monsieur DUNOU, Monsieur AUBRY. Toutes celles et ceux qui siègent au CHSCT savent combien on s'attache dans cette collectivité à transformer les organisations pour essayer d'être plus efficace et d'avoir aussi plus de transversalité. Et je pense qu'il faut se méfier de la propension qu'on peut avoir parfois dans les collectivités à empiler des dispositifs ou empiler des choses sans réinterroger ce qui se fait au fond. Donc il ne s'agit pas d'augmenter les dépenses de fonctionnement, mais d'être efficace avec ces dépenses de fonctionnement. Et puis vous disiez baisser le niveau des investissements. Quand on est dans des situations comme celle-là, je crois qu'il faut regarder notamment le rythme des dépenses, le rythme auquel on va. Mais il n'y a pas lieu d'anticiper sur des coupes sombres dans ce qu'on souhaite faire pour les Fleuryssois.

Sur ce qu'on fait avec ces 2 millions d'euros d'emprunt, c'est là-dessus que je voulais rebondir, Monsieur LE BEUZE. Vous nous dites : il faut savoir d'où l'on vient. Quand on arrive dans une collectivité, on découvre parfois d'où l'on vient, et c'est pour ça que je dis que je veux qu'on évite les politiques d'austérité, parce qu'on a parfois, dans cette collectivité, fait preuve d'une prudence qui devenait très imprudente. C'est-à-dire que pour éviter des dépenses, on a laissé du patrimoine bâti s'abîmer ; et derrière il faut rattraper le truc. On a baissé le rythme d'investissement notamment sur les dépenses d'ADAP, pour travailler l'accessibilité des personnes notamment, mais pas seulement, à mobilité réduite ; on est obligé de rattraper les retards. Par exemple, concernant les travaux d'accessibilité, sur l'ancien mandat, on était en 2019 à 86 000, en 2020 à 48 600 ; et aujourd'hui on est à un rythme de 200 000 euros par rapport à l'année juste avant que nous arrivions. Parce que c'est nécessaire au vu du retard qui avait été pris, cela a été multiplié par quatre. On a évidemment les budgets participatifs. On a la poursuite du déploiement de la fibre optique. On a l'état dans lequel on a trouvé la piscine aussi, parce que quand les audits sont arrivés, il faut y mettre quelques sommes. Il s'agit aussi du tennis. Cela a notamment permis de rattraper l'aménagement et l'entretien nécessaires pour le patrimoine de la Ville. Il s'agit aussi des matériels nécessaires au fonctionnement de la Ville, je pense aux tondeuses par exemple, qui étaient toutes très, très vieilles et qui tombaient en panne parce qu'elles étaient toutes en fin de vie – les grosses tondeuses, pas les petites –, plutôt que des renouvellements qui s'étaient dans le temps. L'ensemble de ces dépenses, rien que ça, ce sont 1,9 million d'euros. Si vous ajoutez les 200 000 euros d'ADAP dont je parlais, si vous ajoutez le déploiement de la fibre optique de la Ville – alors ça c'était fait avant, je n'en parle même pas –, si

vous ajoutez... Vous dites la Maison pour tous Jean-Vilar : rien que cette année, c'est vrai, les briques ne sont pas encore posées, mais enfin il y a près de 250 000 euros qui sont sur la table pour les études, parce que c'est nécessaire d'avoir des études et qu'on ait des missions d'assistance de maîtrise d'ouvrage – ça ne se fait pas en interne ces choses-là. La cour Oasis, à hauteur de 400 000 euros, et puis le bâtiment dédié au service des espaces verts, qui vivait, qui travaillait je dois le dire dans des conditions déplorables – on a la chance d'avoir des représentants syndicaux compréhensifs et gentils, parce que moi je pense que je me serais fâchée avant. Il était absolument nécessaire qu'on fasse quelque chose. Je dis ça, ça va arriver, et rien que ça, c'est une dépense de 550 000 euros. Donc je crois que l'expression avait été employée il y a quelque temps, de budget en forme d'appel, de pied d'appel, pour avoir une course de plus longue haleine. C'était Monsieur VARAGNE qui avait employé cette image-là. C'est vrai qu'il y a certains petits projets, enfin projets à taille nécessaire, conséquente, mais moindres que ce qui va prochainement sortir de terre, qui se réalisent. Ce sont des projets à 500 000 euros, ce n'est déjà pas rien quand même, et qui nécessitent là aussi du travail, des études en amont. Et puis on est dans la préparation des plus gros projets, avec des frais d'études là aussi conséquents, mais c'est normal, c'est la vie des collectivités. Donc on a encore une fois des dépenses en investissement qui sont conséquentes. On peut vous fournir la liste, mais on est conforme au PPI en tout cas.

Monsieur KUZBYT

Merci beaucoup pour toutes ces précisions. J'ai deux questions. Vous venez d'évoquer le nouveau bâtiment pour les services du cadre de vie, 550 000 euros. C'est bien en 2023 qu'il sera construit et payé.

Madame la Maire

C'est le budget 2022.

Monsieur KUZBYT

D'accord. Sur les tondeuses que vous évoquiez, il y avait effectivement un besoin de les changer. Juste une petite question technique : ces matériels motorisés sont amortis sur quelle durée dans les comptes de la Commune ?

Madame la Maire

On est sur les durées d'amortissement qui s'appliquent dans les collectivités. Ça devrait être cinq ans, j'imagine. Cinq ans, dix ans : on va chercher.

Monsieur KUZBYT

Parce que là on fait un emprunt pour quinze ans, c'est bien ça. Je n'ai jamais vu faire un emprunt sur quinze ans pour financer des biens qui sont amortis au bout de cinq ou de sept ans.

Madame la Maire

Non, ça ne marche pas comme ça, Monsieur KUZBYT. On emprunte pour des bâtiments qui vont durer plus de cinq ans. On emprunte pour compléter les sommes nécessaires, à mobiliser, qui viennent du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Vous le savez bien. L'investissement de la Commune ne se réduit pas à ce montant, comme s'il venait uniquement de cet emprunt. Vous savez bien que ce n'est pas comme ça.

Monsieur KUZBYT

Si vous me demandez, quand on emprunte, c'est pour financer quelque chose.

Madame la Maire

Oui.

Monsieur KUZBYT

Si on emprunte sur quinze ans, ce n'est pas pour financer des acquisitions qui seront amorties sur cinq ans.

Madame la Maire

Non. Je dis que s'il est nécessaire d'emprunter pour réaliser notamment la cour Oasis, le bâtiment dédié à la Direction des espaces verts, le renouvellement de logiciels et de matériels informatiques et téléphoniques, les études et les missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la MPT Jean-Vilar, l'acquisition de la propriété René Ferragu, les travaux d'accessibilité pour l'ADAP et 2 millions d'euros rien que pour participer à la mise à flot du patrimoine bâti de la Ville, c'est parce que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne suffit pas. On n'emprunte pas 2 millions d'euros pour investir 2 millions d'euros. Vous le savez parfaitement. On n'emprunte pas 2 millions d'euros, on n'emprunte pas cette somme pour les tondeuses, ni dans le montant ni dans la durée. C'est que, comme il y a besoin de renouvellements importants et que ça vient préempter les sommes de la section d'investissement pour financer les gros projets, on a recours à l'emprunt. Tout cela est parfaitement normal et c'était prévu dès le budget 2022. Ce n'est pas une nouveauté de la DM.

Monsieur KUZBYT

C'était une série de questions.

Monsieur BONAMY

Sur la durée d'amortissement, effectivement, on est sur une durée de cinq ans. Après, je ne sais pas si vous vous souvenez de la dernière délibération qu'on a prise en septembre sur les durées d'amortissement qui sont toutes aussi variables qu'il y a de typologies de biens et de travaux. Comme le disait Madame la Maire, on ne va pas faire autant d'emprunt qu'on a de typologies de durée d'amortissement. Ce n'est pas possible. Donc je pense que la grande majorité des collectivités, de toute façon, prennent des emprunts sur quinze ans, quelle que soit la catégorie d'achat. Et on ne peut pas isoler chaque catégorie de dépense et faire un emprunt dédié, sachant qu'on a encore une fois, par rapport à tout ce qu'on est susceptible d'acheter, entre dix et quinze durées d'amortissement différentes.

Madame la Maire

Juste un dernier cumul de chiffres, pour qu'on soit bien au clair. Je vais vous faire un petit récapitulatif et puis vous pouvez faire le calcul dans votre tête. Bâtiments, espaces verts : 550 000 euros. Tout ça, c'est de l'investissement sur 2022. Cour Oasis : 400 000. Ce sont juste les dépenses de 2022. Acquisition, renouvellement de logiciels et matériels informatiques et téléphoniques : 317 000. Études et missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage : 245 000. Acquisition de la propriété René Ferragu : 240 000 euros. Travaux d'accessibilité : 200 000 euros. Budget participatif : 100 000 euros. Déploiement de la fibre optique : 100 000 euros. Et rien que les crédits d'aménagement et d'entretien du patrimoine de la Ville : 1,9 million, pas loin des 2. Donc vous voyez qu'on est bien au-delà des 2 millions, bien au-delà, plutôt aux alentours des 4,5, on va dire. Et on emprunte pour ce faire 2 millions d'euros, qui ne vont pas servir que pour les dépenses de cette année. Donc il n'y a pas de sujet : les grands équilibres sont là, même si on est tous confronté à la difficulté de la situation.

Monsieur SILLY

Je ne serai pas très long, parce que mes collègues ont évoqué plusieurs choses et je souhaitais revenir sur des points sur lesquels je n'ai pas trouvé votre réponse tout à fait précise. Tout d'abord, sur les 6 000 euros supplémentaires, qui correspondent finalement aux indemnités, et là pour être tout à fait précis, de l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Madame la Maire

Absolument.

Monsieur SILLY

Nous on vous a posé une question et on a formulé une proposition : c'était de rediscuter des taux et de se dire qu'on fait en sorte que l'adaptation de ces taux ne concourt pas à l'augmentation des indemnités. C'est une proposition et je ne vous ai pas entendu répondre précisément.

Madame la Maire

Parce que je veux bien qu'on regarde entre élus. Je ne vais pas vous donner, moi, une réponse toute seule, dans mon coin.

Monsieur SILLY

Je pense que ce serait un bon signal, et c'était une proposition qu'on a faite, mais je veux bien en échanger avec vous.

Ensuite, on a parlé du plan d'urgence et de ces 1 million, dont vous savez qu'on ne partageait pas l'orientation – c'est le moins qu'on puisse dire. Et on considère que ces 1 million ont été trop rapidement dépensés, avec ici ou là du fleurissement dans la Ville...

Intervention de M. Johann FOURMONT.

Monsieur SILLY

Pardon ?

Madame la Maire

Non, on va s'écouter.

Monsieur SILLY

Je n'ai pas entendu ce qu'a dit Monsieur FOURMONT, mais il me semble que je n'ai pas remis en cause le travail des services. J'ai parlé de fleurissement dans la Ville. Bon, parfait. Non mais les mots ont un sens. Des coups de peinture à François Villon, qui pour moi n'apportent pas de solutions pérennes. On a mis un coup de peinture. Pour ne prendre que deux exemples, je pense qu'on a été rapidement à la dépense sans se dire que l'argent public était de plus en plus rare et singulièrement à Fleury.

Ensuite je suis extrêmement rassuré sur les éléments que vous avez pu nous donner sur l'emprunt, et notamment les conditions d'emprunt, avec ce taux fixe, parce que ce n'était pas tout à fait ce qui nous avait été présenté ou en tout cas mis sur la table. Il avait été question d'un taux variable au départ.

Je n'ai pas pris la parole, mais je suis ravi d'avoir entendu Monsieur LEFAUCHEUX nous repréciser ce qu'il a effectivement dit et des précisions que vous avez pu apporter, en disant que vous n'augmenterez pas les impôts. Néanmoins, vous avez dit pour 2023. Donc je voulais bien m'assurer de la non-augmentation des impôts, puisque c'était votre engagement, d'ailleurs qu'on partageait – c'est un point de convergence, vous voyez, on en a quelques-uns. Je veux bien m'assurer que les Fleurysois qui sont ici présents dans cette salle, qui nous regardent et qui prendront connaissance du compte rendu du Conseil municipal se disent que, jusqu'en 2026, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts.

Voilà pour les quelques questions, compléments d'information ou affirmations d'affirmations que je souhaitais entendre de votre part.

Madame la Maire

Monsieur SILLY, nous n'envisageons pas d'augmentation d'impôts d'ici la fin du mandat. Quant au plan d'urgence, la réponse à l'urgence n'est pas forcément de trouver des solutions pérennes. Mais c'était – c'était notre engagement, je me souviens bien même de la formulation – d'apporter des réponses immédiates quand elles étaient à portée de main à des problèmes qui étaient là de longue durée, et on n'a pas prétendu tout régler dans la Ville. Mais concernant la salle François Villon, je crois qu'il était absolument nécessaire d'avoir un coup de peinture et que cette moquette verte au

mur, d'origine, soit retirée à la fois pour des questions de confort dans cette salle et même d'hygiène. C'est une salle qui est très, très utilisée.

Quant au fleurissement, je ne vais pas revenir sur ce terme, déjà parce que moi je crois que les Fleurysois sont contents de voir leur Ville fleurie. Et puis ça ne s'est pas arrêté au fleurissement. Déjà il y a une partie du fleurissement qui a été du fleurissement durable et notre attachement, et je remercie les services parce qu'ils sont vraiment attachés à ça, ne consiste pas à planter des fleurs, à tout jeter à la fin de la saison quand elles sont fichues et à recommencer l'année d'après. Il y a vraiment une gestion durable de l'esthétique vert dans la Ville. Et puis enfin il y avait ces micro-forêts, que je revendique. Je sais qu'elles ont pu être appelées, à mon avis un peu trop vite parfois, des nano-forêts. J'invite celles et ceux qui s'amusaient à ça à aller regarder un peu le concept, qui se développe d'ailleurs, ça fait des émules partout dans la Métropole. Des services viennent nous voir pour savoir comment on a fait et ça va continuer à se développer. On est probablement la Ville du Loiret, voire de la Région, où il y en a le plus, parce qu'on a démarré vite. Maintenant, tout le monde s'y met, y compris les acteurs économiques de la Ville, y compris, je peux vous annoncer qu'il y aura un projet de ce type au lycée Jean Lurçat prochainement. Ce n'est pas juste mettre du vert, ce n'est pas juste fleurir ; c'est faire en sorte de remettre de la flore dans nos villes, c'est faire en sorte qu'il y ait des îlots de fraîcheur, c'est faire en sorte qu'il y ait des puits à carbone, qu'il y ait des îlots de biodiversité. Et je pense qu'au vu des enjeux et des défis qui sont les nôtres en matière de réchauffement climatique, ce n'est pas un luxe du tout et c'est absolument nécessaire. Et je revendique absolument qu'on ait eu des dépenses sur ce sujet dès le début de notre mandat.

Monsieur DELAPORTE

Quelques chiffres. Pour les écoles, en investissement, en 2022, on a eu 133 000 euros en moyenne en entretien courant, 740 000 euros en gros travaux. Je ne vais pas revenir sur ce qui se faisait précédemment, mais effectivement quand on voit l'état du patrimoine bâti, on peut constater qu'il est en très mauvais état. Et ça demande plus d'investissement.

Monsieur KUZBYT

C'est ma dernière intervention. On était dans le vert juste avant. Je m'interrogeais sur la moquette verte de François Villon, dont on nous a dit qu'elle était d'origine. La question que je me pose, c'est : est-ce qu'à l'origine elle était verte ?

Amusement des élus

Monsieur KUZBYT

C'était une transition vers le vote.

Madame la Maire

D'accord. Très bien. Je ne sais pas. Elle était peut-être plus vive. C'est vrai qu'elle avait quelques décennies. Monsieur SILLY, un dernier mot.

Monsieur SILLY

Juste une dernière question. J'ai été court, donc je vais le rester. Concernant la capacité à porter les investissements, vos termes étaient qu'on peut réinterroger le rythme des investissements.

Madame la Maire

Bien sûr.

Monsieur SILLY

Donc je voulais bien comprendre. On sait d'ores et déjà qu'un certain nombre d'équipements, je pense notamment à l'EHPAD, qui a pris tellement de retard qu'il ne sera pas livré...

Madame la Maire

Non, l'EHPAD n'a pas pris de retard, absolument pas.

Monsieur SILLY

Si.

Madame la Maire

Non.

Monsieur SILLY

Dans les faits, si. Il devait être livré dans le mandat et il sera livré – j'ai cru comprendre – en septembre ou octobre 2026.

Madame la Maire

Dans les faits, j'eusse aimé que le précédent EHPAD ne ferme pas avant qu'un nouveau ouvre.

Monsieur SILLY

Non, mais ça ne peut pas sans cesse être la faute des autres.

Madame la Maire

Non, pas sans cesse, mais là oui. Donc il n'y a pas de retard pris. Il y a juste des délais qui ne sont pas forcément – vous allez dire que c'est encore la faute des autres, mais oui – les nôtres. Quand on attend des retours de l'ARS, on ne peut pas aller plus vite que l'ARS. Quand on attend des retours de l'ARS et du Conseil départemental, on ne peut pas aller plus vite que ces retours. Mais ça vient. Contrairement à ce que j'ai pu entendre, ce n'est pas une question de portage ou de choix de portage, parce que je sais qu'il y a ça qui traîne. Si vous aviez fait autrement avec un portage CCAS, ça aurait été plus vite et ça n'aurait pas fait en sorte que l'ARS nous réponde plus rapidement. On va passer au vote, si vous voulez bien. C'est la dernière. Allez. Une dernière blague sur la moquette.

Monsieur KUZBYT

Non, non, ce n'est pas une blague. Au contraire, c'est très sérieux. Simplement, je réitère ma demande qui date d'il y a maintenant je crois trois mois d'avoir un calendrier actualisé du projet d'EHPAD.

Madame la Maire

Oui. Monsieur SILLY a l'air au courant. Il est donné en Commission.

Monsieur KUZBYT

Je ne crois pas que nous en ayons été destinataires, avec les étapes.

Madame la Maire

En Commission, il est donné.

Monsieur KUZBYT

On n'a pas eu le calendrier.

Madame la Maire

Vous n'avez pas eu le calendrier en Commission.

Monsieur KUZBYT

Peut-être sera-t-il dans le compte rendu. Toujours est-il qu'on ne l'a pas.

Madame la Maire

Voilà, le calendrier a été donné en Commission. Madame PIVERT, si vous voulez...

Madame PIVERT

Les comptes rendus des Commissions solidarités intergénérationnelles et santé sont systématiquement faits, très rapidement envoyés par les services, détaillés et correspondent tout à fait à la réalité de ce qui a pu être dit. L'agenda a été présenté et nous l'avons reçu.

Monsieur VITEUR

Effectivement le calendrier nous a été présenté, j'en ai pris note. En revanche, le compte-rendu et les documents, on ne les a toujours pas reçus.

Madame la Maire

Le compte rendu de la Commission a-t-il été envoyé ? Voilà, il est sans doute en cours de rédaction. Ça vous a été présenté en Commission. Comme chaque fois, le compte rendu va vous être envoyé. Comme il se doit et comme c'est toujours le cas, les éléments sont inclus dans le compte rendu. Donc vous allez l'avoir, il n'y a pas de sujet.

Monsieur SILLY

Simplement une explication de vote. Je vais être discipliné ce soir. Vous avez dit tout à l'heure qu'on n'est pas dans les orientations budgétaires : c'est vrai, vous avez raison, on est sur cette décision modificative, qui est un outil budgétaire, mais qui est un outil rarement utilisé et qui doit l'être le moins possible, puisque c'est un outil correctif d'un budget. Vous l'avez dit, on est dans des circonstances exceptionnelles, mais on n'est pas tout à fait dans une situation normale ou souhaitable en tout cas. Et je pense qu'on pourra converger là-dessus.

Néanmoins, je pense qu'on a soulevé, et l'autre groupe l'a fait également, un certain nombre de préoccupations sur cette fin d'année et sur les perspectives qui devraient être celles du budget 2023. Je dois vous dire qu'on est assez pessimistes pour 2023, très alarmistes pour 2024, parce qu'on voit que les trajectoires budgétaires de la Ville sont particulièrement inquiétantes. Donc on votera contre cette décision modificative.

Monsieur KUZBYT

On partage ce qui vient d'être dit. Néanmoins on a une analyse différente sur le vote. Si l'on a bien compris, si l'on ne vote pas cette décision modificative, les personnels de la Ville ne seront pas payés au mois de décembre. Or nous souhaitons qu'ils soient payés et c'est en ce sens que nous voterons votre décision modificative, tout en sachant qu'elle ne valide pas vos orientations budgétaires générales.

Madame la Maire

Je vous propose d'avoir ce débat sur les orientations. Mais ne vous inquiétez pas, nous faisons en sorte que, dans le cadre des finances qui sont les nôtres, on soit au côté de la population, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Donc c'est approuvé à la majorité.

<p>Adopté à la majorité par 29 pour et 5 contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE</p>
--

3) Budget annexe du centre culturel – Décision modificative n° 1

Mme CANETTE, Maire, expose

Une affectation complémentaire doit être envisagée sur le budget annexe du centre culturel au regard

de la nécessité d'ajuster le montant des crédits relatifs à l'excédent d'investissement reporté voté lors du budget supplémentaire 2022. En effet, les reports 2021 de dépenses d'investissement ont été intégrés dans le calcul de ce dernier alors qu'ils n'auraient pas dû l'être.

Il convient par ailleurs d'inscrire une provision d'un montant de 113,01€ concernant une créance non recouvrée datant de plus de 2 ans.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la modification d'affectation de crédits suivants :

SECTION	SENS	CHAPITRE	NATURE	PROPOSITION DE DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Fonctionnement	Dépenses	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6817-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	113,01
		022-DÉPENSES IMPRÉVUES	022-DÉPENSES IMPRÉVUES	-113,01
Investissement	Dépenses	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2051-CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 036,67
	Recettes	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 036,67

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612-11,
 Vu la délibération n°10 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe du centre culturel,
 Vu la délibération n°2022/060 du Conseil municipal en date du 27 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget annexe du centre culturel,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 9 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- adopte la décision modificative n°1 du budget annexe du centre culturel 2022.

Madame la Maire

Nous passons à la délibération suivante, qui est également une décision modificative pour le budget annexe du centre culturel. Là par contre il n'y a pas de sujet de fond, on est sur un truc hyper technique, puisque les reports des dépenses d'investissement 2021 ont été intégrés dans le calcul de l'excédent d'investissement lors du BS 2022, et on n'aurait pas dû. Donc on nous demande de corriger les choses. Monsieur BONAMY, est-ce qu'il y a autre chose ? Voilà, c'est Monsieur BONAMY qui n'aurait pas dû. Donc je crois que c'est la trésorerie qui nous demande cette modification technique.

Je vous propose qu'on passe au vote directement. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

4) Budget principal de la Ville – Adoption d’une provision pour dépréciation des comptes de tiers

Mme CANETTE, Maire, expose

L'article R2321-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une provision doit être constituée obligatoirement dans les trois cas suivants :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune : une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce : une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;

- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public : une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces trois cas, une provision peut être constituée dès l'apparition d'un risque avéré.

Par délibération, la Ville a choisi le régime de droit commun en matière de provision, c'est à dire le régime des provisions semi-budgétaires.

Considérant l'état adressé par la Trésorerie d'Orléans Métropole et Municipale (TOMM) des restes à recouvrer sur les comptes de tiers concernant les comptes 41 : Redevables et Comptes rattachés et les comptes 46 : Débiteurs et créditeurs divers, spécifiques contentieux datant de plus de deux ans au 31/12/2021,

Considérant le risque d'irrecouvrabilité de certaines de ces créances impayées à ce jour, il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation pour chacun et pour un taux estimé à 15 %,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R2321-2,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 9 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide de constituer une provision semi-budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers pour des créances impayées en contentieux de plus de 2 ans au 31/12/2021 telles qu'elles figurent sur l'état de la TOMM, à hauteur de 12 294,38 € pour le budget principal de la Ville,

- impute cette provision en dépenses de fonctionnement au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Madame la Maire

Délibération n° 4. C'est l'adoption d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers, puisque parmi les trois situations dans lesquelles on doit constituer une provision, il y a l'hypothèse où le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis, bien que les diligences aient été faites par le comptable public. Et on doit le faire à hauteur du risque envisagé. Là on considère que le risque d'irrecouvrabilité de certaines des créances impayées à ce jour mérite qu'on

constitue une provision de dépréciation pour un montant de 12 994,38 euros sur le budget principal de la Ville. J'imagine qu'il n'y a pas de difficulté non plus.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

5) Budget annexe du centre culturel – Adoption d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers

Mme CANETTE, Maire, expose

L'article R2321-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une provision doit être constituée obligatoirement dans les trois cas suivants :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune : une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce : une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;

- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public : une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces trois cas, une provision peut être constituée dès l'apparition d'un risque avéré.

Par délibération, la Ville a choisi le régime de droit commun en matière de provision, c'est à dire le régime des provisions semi-budgétaires.

Considérant l'état adressé par la Trésorerie d'Orléans Métropole et Municipale (TOMM) des restes à recouvrer sur les comptes de tiers concernant les comptes 41 : Redevables et Comptes rattachés et les comptes 46 : Débiteurs et créditeurs divers, spécifiques contentieux datant de plus de deux ans au 31/12/2021,

Considérant le risque d'irrecouvrabilité de certaines de ces créances impayées à ce jour, il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation pour chacun et pour un taux estimé à 15 %,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R2321-2,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 9 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide de constituer une provision semi-budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers pour des créances impayées en contentieux de plus de 2 ans au 31/12/2021 telles qu'elles figurent sur l'état de la TOMM, à hauteur de 113,01 € pour le budget annexe du centre culturel,

- impute cette provision en dépenses de fonctionnement au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Madame la Maire

Nous avons une délibération, la n° 5, qui est similaire, qui concerne la provision, toujours pour dépréciation des comptes de tiers, cette fois sur le budget annexe du centre culturel, toujours à hauteur de 15 %, pour un montant de 113,01 euros.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

6) Vente aux enchères de deux véhicules réformés

Mme CANETTE, Maire, expose

Dans le cadre de sa politique de cession de véhicules et de matériels réformés, la Ville de Fleury-les-Aubrais a mis en vente deux véhicules sur le site de vente dédié aux collectivités, Agorastore.

Compte tenu de leurs utilisations prolongées, ces équipements n'étaient plus utilisés par les services et ont été remplacés.

La vente aux enchères réservée aux professionnels de l'automobile s'est tenue du 11 au 25 octobre dernier.

Le véhicule Renault Master fourgon benne diesel, mis en vente au prix de 3.500 €, a été remporté par Monsieur David SANZ - SARL MARCHAND SD AUTOMOBILES pour la somme de 12.468 €.

Le véhicule Citroën Jumper fourgon tri benne essence, mis en vente au prix de 4.000 €, a été remporté par Monsieur Frédéric FOURTEAU - société AUTO MOTO FOURTEAU pour la somme de 6.290 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la vente de ces deux véhicules.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 9 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la vente de deux véhicules aux meilleurs enchérisseurs, à savoir :
 - Le véhicule Renault Master fourgon benne diesel vendu à Monsieur David SANZ - SARL MARCHAND SD AUTOMOBILES pour la somme de 12.468 €.
 - Le véhicule Citroën Jumper fourgon tri benne essence vendu à Monsieur Frédéric FOURTEAU - société AUTO MOTO FOURTEAU pour la somme de 6.290 €.
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

Madame la Maire

Nous passons à la délibération n° 6, avec la vente aux enchères de deux véhicules réformés. Je vous le disais lors de l'information sur les décisions prises par la Maire : pour les enchères de moins de 4 600 euros, c'est juste une décision de la Maire ; sinon il nous faut approuver la vente aux enchères des biens quand le montant envisagé, le montant de mise à prix, est supérieur à 4 600 euros. Là en l'occurrence c'est le cas pour deux véhicules : un Renault master fourgon benne diesel, qui a été attribué pour un montant de 12 468 euros à un acquéreur dans le cadre de la mise aux enchères ; et un autre véhicule, jumper fourgon tri-benne essence, pour un montant de 6 290 euros. Mais la vente ne devient définitive qu'à la condition que vous l'approuviez.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc approuvé à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

7) Avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec Les Résidences de l'Orléanais, Logem Loiret, 3F Centre Val de Loire et ICF Atlantique

Mme BORGNE, Adjointe, expose

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des 1 300 quartiers prioritaires de la Politique de la ville situés en France métropolitaine. Sur le territoire d'Orléans Métropole, ces quartiers sont au nombre de 10, répartis sur 4 communes, et 7 bailleurs. Pour la Ville de Fleury-les-Aubrais, il s'agit des quartiers Lignerolles, Andrillons-Ormes du Mail et Clos de la Grande Salle-Villevaude.

Un travail partenarial a permis d'aboutir le 17 décembre 2015 à la signature du Contrat de ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022 par un protocole d'engagements renforcés et réciproques des partenaires qui ont fixé un certain nombre d'objectifs notamment en matière d'amélioration du cadre de vie. Le Contrat de ville vient de bénéficier d'une nouvelle prorogation jusqu'en 2023.

Aux termes de l'article 1388 bis du Code général des impôts, la signature de ce document par les bailleurs sociaux leur ouvre droit à un abattement de 30 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des logements situés en géographie prioritaire (hors logements financés en PLI). Cet abattement est compensé aux collectivités par l'État à hauteur de 40 %.

Pour la Ville, cet abattement a fait l'objet de contreparties formalisées de la part des bailleurs dans des conventions signées fin 2016 et courant jusqu'à fin 2022 : renforcement des moyens de gestion de droit commun et mise en œuvre d'actions spécifiques dans les quartiers en lien direct avec le patrimoine des bailleurs.

Les programmes d'actions définis par les bailleurs sociaux dans les avenants sont les suivants :

Bailleurs	Programmes d'actions
Résidences de l'Orléanais	<p>Priorité 1 : - Améliorer la propreté et l'entretien des espaces extérieurs. Il s'agit dans cet axe de réaliser des actions de sur-entretien, d'assurer le nettoyage régulier des pieds de colonnes enterrées et d'enlever les encombrants.</p> <p>Priorité 2 : - Développer des actions favorisant le vivre ensemble et le respect du cadre de vie. Poursuite du partenariat engagé avec les Maisons pour Tous Jacques-Tati et Jean-Gabin.</p>
LogemLoiret	<p>Priorité 1 : - Assurer un sur-entretien des parties communes et des abords d'immeuble pour maintenir une qualité de service à la suite des investissements réalisés.</p> <p>Priorité 2 : - Gestion des déchets et des encombrants : enlèvement des dépôts sauvages et traitement des épaves / stationnements gênants en lien avec les services de la Ville de Fleury-les-Aubrais (police municipale...).</p> <p>Priorité 3 :</p>

	<p>- Vivre ensemble, animation, lien social, dans une dynamique de soutien aux initiatives locales, et de respect du cadre de vie. L'objectif est de poursuivre le partenariat fort avec la Maison pour Tous Jean Vilar et de proposer des projets et actions adaptés au quartier, répondants aux besoins des habitants pour améliorer leur cadre de vie.</p> <p>Priorité 4 :</p> <p>- Tranquillité résidentielle</p>
<p>1. 3F Centre-Val de Loire</p>	<p>A - Les Andrillons</p> <p>Priorité 1 : Déchets/encombrants</p> <p>- Revoir l'utilisation des poubelles près de la résidence Matisse. - Etude pour la mise en place de locaux destinés à récupérer des objets recyclables ou pouvant être mis à la disposition des locataires pour un réemploi avec le concours du collectif de locataires.</p> <p>Priorité 2 : Espaces extérieurs et amélioration du cadre de vie</p> <p>- Améliorer les espaces verts. - Stationnement problématique rue Gérard Philippe. - Travaux des parkings aériens (marquage au sol). - Poursuivre l'effort sur le sur-entretien des parties communes et abords des immeubles.</p> <p>Priorité 3 : Animation, lien social, vivre ensemble</p> <p>- Développer le partenariat avec la MPT Vilar. - Favoriser les projets des habitants pour améliorer leur cadre de vie.</p> <p>B - Le Clos de la Grande Salle et Lignerolles</p> <p>Priorité 1 : Déchets/encombrants</p> <p>- Renforcement des passages des prestataires pour le retrait des encombrants.</p> <p>Priorité 2 : Espaces extérieurs et amélioration du cadre de vie</p> <p>- Actions visant à solutionner les problématiques de stationnement.</p> <p>Priorité 3 : Animation, lien social, vivre ensemble</p> <p>- Soutien aux actions favorisant bien vivre ensemble avec le concours d'associations partenaires. - Organisations d'événements permettant de créer du lien social entre et avec les habitants.</p>
<p>1. ICF Atlantique</p>	<p>Priorité 1 : Amélioration du cadre de vie</p> <p>- Vigilance à conserver sur l'entretien : renforcement du ramassage papier et des détritiques sur tous les espaces extérieurs des sites inscrits dans le Quartier Prioritaire de la Ville. - Améliorer le lien avec la police municipale dans le cadre des enlèvements de véhicules épaves.</p> <p>- Continuer les actions menées par le service de proximité qui signale systématiquement tout véhicule abandonné en vue de son enlèvement. - Vigilance sur la gestion des balcons. - Création d'aires de jeux pour les plus grands : projet inscrit dans le cadre des travaux de réhabilitation des immeubles et d'amélioration des espaces verts. Pour mémoire, près d'un million d'euros sont consacrés à la rénovation des espaces verts du quartier Villevaude sur 2022 et 2023. - Améliorer l'entretien des espaces verts.</p> <p>Priorité 2 : Animation, lien social et vivre ensemble</p> <p>- Développer le partenariat avec la Maison Pour Tous Gabin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les projets des habitants pour améliorer leur cadre de vie (étendoirs à linge, utilisation des jardinières). • Poursuite des actions menées sur la découverte des métiers intervenants sur le quartier (CFA, chambre des artisans, entreprises de BTP). <p>Priorité 3 : Tranquillité résidentielle et incivilités</p> <p>- Installation de système de vidéoprotection : poursuite du programme d'installation de caméras dans les halls d'entrées (5 halls concernés).</p>

Le montant global de la TFPB pour les 4 bailleurs est estimé à 1 326 780 €.

Bailleurs	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de TFPB	Estimation du montant de l'abattement de TFPB
Résidences de l'Orléanais	185	59 461,00 €
LogemLoiret	561	184 601,00 €
3F Centre Val de Loire	405	126 247,00 €
ICF Atlantique	389	109 638,00 €
	TOTAL ESTIMÉ	479 947,00 €

Afin de continuer de bénéficier de cet abattement en 2023, des avenants de prorogation aux conventions d'utilisation de l'abattement doivent être conclus, par bailleur, par commune, et cosignés par l'Etat et Orléans Métropole respectivement co-pilotes du Contrat de ville.

Les parties valident le fait que la durée de la convention est alignée à celle du Contrat de ville signé le 17 décembre 2015, par tacite reconduction.

Ces avenants feront l'objet d'un bilan annuel adressé à l'ensemble des signataires du Contrat de ville afin de vérifier la mise en œuvre des engagements des bailleurs sur les quartiers. Toutefois, il est regrettable que le calendrier de l'Etat et de la Métropole ne permette pas de tirer le bénéfice des bilans avant la rédaction desdits avenants dont l'écriture s'est appuyée sur les diagnostics en marchant réalisés dans chaque quartier.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1388 bis,

Vu la loi de finances pour 2022 prorogeant d'un an les Contrats de ville,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L301-3, L301-5-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 28 novembre 2016 et du 12 décembre 2016 portant approbation des conventions d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 novembre 2020 portant approbation des avenants de prorogation aux conventions,

Vu l'avis de la commission Solidarités - Lien intergénérationnel – Santé - Handicap en date du 10 novembre 2022,

Considérant qu'en application de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022, la durée du Contrat de ville de la métropole et des régimes fiscaux zonés à l'instar de l'abattement de taxe foncière pour le bâti est prolongée jusqu'en décembre 2023,

Considérant que les contreparties de l'abattement prennent notamment la forme de mesures renforcées d'entretien des parties communes, de remise en état des logements et des bâtiments et de service de proximité, de gestion des déchets et des encombrants et de sensibilisation à cette thématique, de développement de chantiers éducatifs, d'actions de développement social et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que ces avenants feront l'objet d'un bilan annuel afin de vérifier la mise en œuvre des engagements des bailleurs sur les quartiers,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre les Résidences de l'Orléanais, la Ville de Fleury-les-Aubrais, l'État et Orléans Métropole, ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les secteurs Clos de la Grande Salle et Lignerolles pour l'année civile 2023.
- approuve l'avenant n° 2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre LogemLoiret, la Ville de Fleury-les-Aubrais, l'État et Orléans Métropole, ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les secteurs Ormes du Mail et Lignerolles pour l'année civile 2023.
- approuve l'avenant n° 2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre 3F Centre Val de Loire, la Ville de Fleury-les-Aubrais, l'État et Orléans Métropole, ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les secteurs Andrillons, Clos de la Grande Salle et Lignerolles pour l'année civile 2023.
- approuve l'avenant n° 2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre ICF Atlantique, la Ville de Fleury-les-Aubrais, l'État et Orléans Métropole, ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le secteur Clos de la Grande Salle pour l'année civile 2023.
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants annexés à la présente délibération, ainsi que les autres éventuels avenants de prolongation de ces conventions.

Madame BORGNE

Cela concerne principalement les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Sur la Ville de Fleury, nous avons trois quartiers prioritaires, qui sont les quartiers Lignerolles, Andrillons - Ormes du mail et Clos de la Grande salle - Villevaude. Un travail partenarial a déjà permis d'aboutir en décembre 2015 à la signature du contrat de ville 2015-2020, qui a été prorogé jusqu'en 2022, par un protocole d'engagement renforcé et réciproque des partenaires. Des conventions ont été signées avec les bailleurs sociaux afin de renforcer les moyens de gestion de droit commun et de mettre en œuvre des actions spécifiques dans les quartiers en lien direct avec le patrimoine des bailleurs. Adossées sur la durée du contrat de ville, il convient donc de les proroger d'un an jusqu'au 31 décembre 2023. La signature de ce document par les bailleurs sociaux leur ouvre droit à un abattement de 30 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties, la TFPB, des logements situés en géographie prioritaire. Pour la Ville, cet abattement a fait l'objet de contreparties formalisées de la part des bailleurs. Un bilan annuel est quand même demandé tous les ans pour vérifier la mise en œuvre de ces engagements. Les programmes d'actions qui sont définis, que vous avez en annexe, ont quand même découlé du diagnostic qui a eu lieu dans les différents quartiers prioritaires de la ville en septembre, et qui a permis de faire un grand tour d'horizon de tout ce qu'il fallait faire et d'avoir un bon lien avec les bailleurs. Donc il y a beaucoup de priorités, que vous voyez dans la délibération. Mais il s'agit essentiellement des déchets et des encombrants, de l'espace extérieur et de l'amélioration du cadre de vie, et de l'animation, du lien social et du vivre ensemble. Ça correspond à chaque bailleur. Dans la délibération, vous avez tout.

Il convient donc d'approuver si vous en êtes d'accord les différents avenants avec les différents bailleurs, qui sont Les Résidences de l'Orléanais, plus basées sur le Clos de la grande salle, Logem Loiret, qui est sur Ormes du mail et Lignerolles, 3F, qui est sur les trois quartiers prioritaires, et ICF

Habitat, qui est sur le Clos de la Grande salle - Villevaude.

Monsieur SILLY

Je n'ai pas de question. Je relaie une demande qui a été formulée par notre collègue en Commission : c'est de pouvoir disposer d'un bilan.

Madame la Maire

Je vous remercie de votre question. Vous avez raison.

Monsieur SILLY

Écoutez, si on converge. Voilà, qu'on puisse avoir un bilan sur les actions qui sont exécutées et parfois même se dire « telle action n'a pas pu être portée, pour quelle raison ». Ça peut être intéressant pour être dans une démarche d'amélioration.

Monsieur DELAPORTE

Tout d'abord il faut se féliciter que les bailleurs s'engagent. Néanmoins il faut renforcer effectivement nos contrôles. On parle d'argent public, on est bien d'accord. On va étudier le bilan de la Métropole et travailler avec les bailleurs justement au bon déroulement.

Madame la Maire

On peut se dire aussi qu'on a un calendrier de l'État et un calendrier de la Métropole qui font que, moi j'aurais bien aimé disposer d'un bilan avant qu'on signe les avenants, pour pouvoir influencer dessus. Et on ne l'a pas. On ne l'a pas parce que les calendriers de l'État et de la Métropole ne le permettent pas. C'est la Métropole qui doit faire ce bilan. On l'aura la semaine prochaine. Mais on nous imposait... Enfin, on nous imposait, on n'est jamais tenu, on aurait aussi pu dire « puisque c'est comme ça, on ne signe pas ». On a fait le choix de signer quand même. Mais le calendrier était imposé. J'aurais moi aussi préféré qu'on ait le bilan avant et qu'on puisse s'appuyer dessus pour ajuster les avenants et les dialogues avec les bailleurs en conséquence. Mais ça ne nous empêchera pas de mener le dialogue avec les bailleurs sur la base du bilan.

Monsieur VITEUR

Petite question. On re-prolonge, puisqu'il s'est arrêté en 2020. On avait eu déjà un premier bilan de ça ? Du coup, c'est de nouveau un avenant ?

Madame la Maire

Oui je crois, mais on aimerait avoir un bilan avec des indicateurs plus précis.

Monsieur CHAPUIS

Ce n'est pas vraiment la Métropole qui fait le bilan : ce sont les services de l'État qui sont censés dresser ce bilan. Et on était en COPIL justement de la Politique de la ville, avec le Sous-préfet, sur ces questions-là, et on partageait le constat d'un manque de contrôle, parce qu'en fait la DDT a un pouvoir plutôt de recensement que de réel contrôle, et on se rendait compte qu'en fait on avait assez peu de contrôle sur ce qui était fait de cet abattement. Puisque, comme le disait Monsieur DELAPORTE, c'est de l'argent public, indirectement mais c'est de l'argent public quand même, que la Ville ne perçoit pas et qui est donc investi dans ces politiques. En sachant que, quand on a regardé les bilans, il y a un certain nombre d'actions qui nous apparaissaient plutôt relever de la gestion courante du parc que d'un sur-entretien ou d'une amélioration des conditions sur ces secteurs, y compris un certain nombre d'actions qui étaient menées et qui étaient menées en-dehors de ces quartiers prioritaires. Donc à partir du moment où c'est mené partout, il n'y a pas de raison que ce soit dans l'abattement.

L'objectif est d'avoir une amélioration du cadre de vie. Donc ce sont des discussions qu'on a, y compris l'État, qui est sur la même position que nous, en disant qu'on a besoin d'avoir un regard plus précis. Mais c'est le concept même de ces abattements qui a été mal pensé, ou en tout cas pas

jusqu'au bout, et il manque cet espace d'échanges plus direct avec les bailleurs, et plus précis. Mais on y travaille et puis les bailleurs entendent nos remarques. Ils ont conscience des impératifs qui sont les nôtres et de la nécessité pour nous d'avoir un regard très précis sur ce qui est fait de cet argent, parce que sur l'échelle de la Métropole on est à 2,5 millions d'euros, donc ce n'est quand même pas anodin. Si cette somme-là, on en disposait librement, on pourrait en faire un certain nombre de choses aussi. Donc c'est un travail qui est en cours, qui avance tout doucement parce qu'en effet, comme on le disait, le dispositif n'est pas fait pour ça, le dispositif n'est pas fait pour être contrôlé. Ça peut paraître incroyable, mais c'est ça. Donc on travaille avec l'État là-dessus pour avancer sur des facilités de contrôle et puis d'échange entre les communes pour qu'on avance groupé, parce qu'il y a un enjeu là-dessus aussi. On est plus forts en avançant ensemble, donc on essaie aussi d'avoir un lien le plus fort possible entre les différentes communes pour avancer, solidaires, face aux bailleurs.

Madame la Maire

On est sur la même longueur. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

V. Questions diverses

Madame la Maire

Nous avons reçu pour ce Conseil municipal une question écrite par l'intermédiaire de Monsieur KUZBYT. Nous vous écoutons.

Monsieur KUZBYT

Merci, Madame la Maire. La brochure de commercialisation des Cerisiers de Jules vient de sortir. On y apprend – et c'est un argument de vente du promoteur – que la résidence bénéficiera je cite "d'un square aménagé par la ville le long du chemin du Perron". Souvenons-nous que nous dénoncions, lors du vote autorisant la vente d'un terrain communal de 6 000 m² à un promoteur pour 480 000 euros, le bradage des bijoux de famille. C'était lors du conseil de mai 2021.

Notre question est la suivante : quelle est la surface de ce square et combien coûteront l'aménagement puis son entretien annuel ?

Je vous remercie.

Madame la Maire

Je vais vous faire lecture de la réponse écrite qui vous sera communiquée :

Monsieur le conseiller municipal,

Vous avez souhaité des éclairages sur le projet du Clos du Perron, après avoir pris connaissance de la brochure de commercialisation des Cerisiers de Jules.

Il est en effet prévu, qu'à la fin des travaux le promoteur rétrocède à la Ville un espace après aménagement (je cite les termes de l'acte notarié) en espace vert de pleine terre. Cet espace a une superficie de 421 m². La Direction des Espaces Verts a pour mission de travailler le sujet en 2023 pour formuler des propositions complétant l'aménagement aux élus, lesquelles propositions pouvant aller d'un simple espace de verdure à un aménagement plus travaillé. Vous comprendrez que la nature de ces propositions influera également sur les moyens à mobiliser pour l'entretien de ce nouvel espace ouvert à tous les Fleurysois (et pas seulement réservé évidemment aux habitants des Cerisiers de Jules).

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler, afin de répondre à votre formule selon laquelle il s'agirait d'un bradage des bijoux de famille, que le montant de l'opération était défini par le prix des domaines.

Je veux juste rajouter quand même un petit mot pour expliquer les Cerisiers de Jules, parce que moi,

je me suis interrogée : c'est une référence au CJF, à "Jules" de Jules FERRY. C'est vraiment ce qu'ils ont voulu.

Je veux bien entendre que la brochure de commercialisation va un peu vite quand elle parle de square. En tout cas elle pourrait laisser entendre qu'on est sur un truc très, très déjà travaillé et précis. Or ça n'est pas le cas. Ils doivent nous rétrocéder gratuitement ou à l'euro symbolique, peu importe, un espace vert de pleine terre et nous on l'aménagera.

Je veux dire aussi que, par rapport au cheminement qui permet d'aller vers les établissements scolaires, ça va faire une espèce d'incise, d'enclave, de manière à ce qu'on puisse s'y arrêter, et ça permet, enfin c'était une de mes exigences, d'avoir un peu moins de densité. D'ailleurs on avait réduit le nombre d'habitations de deux sur le site, de manière à ce que ce soit un peu moins dense que ce qui était prévu au départ. Voilà.

Et c'est tout pour les questions pour ce Conseil municipal. Il me reste à vous souhaiter une très bonne soirée.

La séance est levée à 20h26.

Carole CANETTE
Maire de Fleury-les-Aubrais

Karine PERCHERON
Secrétaire de séance